*Lors d’une situation d’urgence, votre capacité à transmettre rapidement des messages clairs à votre personnel et aux personnes sur le site peut prévenir des blessures et sauver des vies.* *Consultez cette liste de vérification pour évaluer et améliorer votre système de notification sur place.*

**Mesures à prendre avant qu’une urgence ne se produise :**

* L’équipe d’intervention d’urgence (EIU) a vérifié que le système de mise en garde et de notification peut être entendu dans l’ensemble du campus, des établissements et des environs.
* L’EIU a vérifié que les sorties et les abris d’urgence sont bien identifiés et faciles d’accès, y compris pour les personnes vivant avec un handicap.
* L’administration a accordé le temps et les ressources nécessaires pour former les élèves et le personnel sur la différence entre une notification d’évacuation des lieux et une notification de mise à l’abri.
* Lorsque la situation l’exige, une personne a pour tâche de surveiller les nouvelles ou tout autre service de suivi des conditions météorologiques.
* L’administration a vérifié que les notifications à émettre lors d’une situation d’urgence sont adaptées à l’ensemble des élèves, du personnel et des personnes sur le site, y compris celles vivant avec un handicap.
* L’EIU a vérifié l’état du système d’alerte et de mise en garde au cours du dernier mois.
* L’administration a examiné et approuvé une stratégie concernant l’utilisation des médias sociaux pour émettre des notifications et joindre les élèves et les membres du personnel à l’intérieur et à l’extérieur du site.
* Lorsqu’une alarme se déclenche, l’EIU dispose d’une procédure à suivre pour gérer les services essentiels de l’école.
* L’administration a signé un contrat pour relier son système d’alarme d’incendie à une centrale.
* L’EIU a vérifié que, si une alarme se déclenche, une ou un de ses membres analysera la situation pour déterminer les prochaines étapes à suivre.
* L’EIU a vérifié que, si une alarme se déclenche, des membres du personnel (et des élèves, dans certains cas) ont pour consigne de récupérer des trousses de premiers soins et des défibrillateurs externes automatisés (DEA) en quittant les lieux.
* L’administration a vérifié que les élèves et les membres du personnel suivent une formation sur le signalement d’une situation d’urgence au moins une fois par année.
* L’administration a vérifié que les élèves et les membres du personnel suivent une formation sur l’emplacement des sorties de secours au moins une fois par année.
* L’EIU s’est dotée d’une équipe de préposé(e)s à la sécurité qui ont pour tâche, lors d’une situation d’urgence, de vérifier que tout le monde a quitté le lieu de l’incident et s’est présenté au points de rassemblement désigné.
* L’EIU a vérifié que les membres du personnel (et possiblement les élèves) savent comment appeler les secours si une personne a besoin d’assistance pour évaluer les lieux.
* L’EIU dispose d’une procédure éprouvée pour prendre les présences lors d’une évacuation.
* L’EIU a vérifié que les élèves et les membres du personnel connaissent le signal de fin d’alerte et savent qu’ils ne doivent pas retourner dans l’établissement ou sur le campus avant d’en avoir reçu la consigne.